

# Journées d'études AEIAR 11-13 juin Barcelone

## Compte-rendu

### 1 Présents

Prénom Nom	Organisation	Pays
Bogdan Podgorski	Krajowy Osrodek Wsparcia Rolnictwa (KOWR)	Pologne
Anna Zajac Plezia	Krajowy Osrodek Wsparcia Rolnictwa (KOWR)	Pologne
Paul Van der Sluys	Vlaamse Landmaatschappij	Belgique (Flandre)
Sam Van Vlierberghe	Department of Agriculture and Fisheries	Belgique(Flandre)
Yvan Brahic	Direction de l'Aménagement Foncier Rural	Belgique (Wallonia)
Arno Frising	MAVPC	Luxembourg
Christian Orsucci	SAFER Corse	France
Pierette Orsucci	Partner	France
Antoine Vallecalle	SAFER Corse	France
Paul Colombani	SAFER Corse	France
Michel Baylac	SAFER Occitanie	France
Virginie Savarikas	Partner Michel Baylac	France
Emmanuel Hyst	FNSAFER	France
Jose Luis Canto	SAFER-PACA	France
Sabine Agofroy	FNSAFER	France
Jobst Jungehülsing	Ministerialrat (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft)	Allemagne
Franziska Kersten	Landgesellschaft Sachsen-Anhalt	Allemagne
Frank Ribbe	Landgesellschaft Sachsen-Anhalt	Allemagne
Volker Bruns	Landgesellschaft Mecklenburg-Vorpommern	Allemagne
Gerd von Hippel	Landgesellschaft Schleswig-Holstein	Allemagne
Anne-Françoise Mélot	European Commission (DG FISMA)	Belgique
Gérard Peltre	R.E.D. aisbl	France
Georges Fohl	ONR	Luxembourg
Giovanni Razeto	ISMEA	Italie
Eduard Trepát	Fundació del Món Rural	Espagne (hôte)

### 2 Programme

#### 11 juin 2019

18.00 h Arrivée à Barcelone  
19.30 h Dîner

#### 12 juin 2019

10.00 h Assemblée générale de l'AEIAR  
13.30 h Déjeuner  
15.30 h Workshop et débat sur le thème: «réguler le foncier pour la vitalité des territoires ruraux»

##### **Présentation**

Directeur General Développement Rural  
Représentant DIBA

##### **Introduction**

→ AEIAR: Présentation de l'AEIAR par le président Michel Baylac

##### **Intervention des membres de l'AEIAR: Points sur l'actualité**

##### **Session 1 (50 minutes)**

- Frank Proust, rapporteur de la résolution votée par le parlement le 14 février 2019 « cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union européenne »
- Anne-Françoise Mélot, DG Fisma (sur les cessions de parts de sociétés)

##### **Session 2 (50 minutes)**

- Gérard Peltre, sur l'agenda rural européen et sur la politique européenne

#### 13 juin 2019

## 2.1 Assemblée générale de l'AEIAR (12/06/2019)



Cette session de l'assemblée générale de l'AEIAR s'est tenue au siège de l'Union des Communes de Catalogne. L'accueil a été réalisé par le président de cette association:

Lors de cette assemblée générale, le bureau a été renouvelé. M.Baylac a été élu président. Ms. Razeto et Podgorski ont été élus vice-président. M.BRAHIC a été élu secrétaire général. M.VANDERSLUYS a été élu trésorier.

Les comptes ont été approuvés.

La FNSAFER assurera le secrétariat administratif pour les 2 prochaines années.

## 2.2 Atelier et débat sur le thème: «réguler le foncier pour la vitalité des territoires ruraux» (12/06/2019)



Affiche de l'atelier

Cet atelier s'est tenu au siège du Fundació del Món Rural (FMR). Cette structure catalane a organisé le séjour et accueilli les membres de l'AEIAR.

La FMR dépend du Département de l'agriculture de la Generalitat de Catalunya et en 2006. Elle joue le rôle de bureau d'étude pour le Gouvernement catalan et analyse l'impact des politiques régionales sur le monde rural. Elle travaille également avec les acteurs de terrain pour la conception et la mise en place de projets de développement de type LEADER. La FMR est intéressée par les politiques foncières et de développement rural en Wallonie.

→ *AEIAR: Présentation de l'AEIAR par le président Michel Baylac*

Le président de l'association a rappelé le rôle de l'AEIAR dans les discussions européennes sur la régulation du foncier notamment au niveau du Conseil Economique et Social et de la Commission Européenne (DG FISMA). Il a également rappelé les dernières nouveautés sur la question (rapport Noichl, lignes directrices de la Commission sur l'encadrement des marchés fonciers agricoles).

L'AEIAR s'est rapprochée de l'asbl Ruralité Environnement Développement, les deux organisations partageant la même vision du développement rural.

### **Session 1 (50 minutes)**

→ *Maxime Obé représentant Frank Proust, rapporteur de la résolution votée par le parlement le 14 février 2019 « cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union européenne*

M.Obé, assistant parlementaire, a présenté le projet de règlement européen concernant la mise place d'un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union européenne. L'achat de terres agricoles par des investisseurs étrangers pourra être régulé si celui-ci est considéré comme une atteinte à la sécurité alimentaire du pays où ces terres sont achetées. Le règlement définit des grands principes qui doivent encore être traduits de manière opérationnelle. Le texte entrera en vigueur en 2020.

M.Obé constate un changement de mentalité au niveau européen. La régulation des marchés n'est plus vue comme antagoniste avec le développement économique. Au niveau mondial, se protéger devient une norme.

Le mécanisme de filtrage repose sur une coopération entre les états membres et la Commission. Entre, il y a un échange d'information sur l'origine des investissements. Ce mécanisme définit également la notion "d'investisseur ultime".

→ *Anne-Françoise Mélot, DG Fisma sur les cessions de parts de sociétés*

Mme Mélot a rappelé le double rôle de la DG Fisma d'aide aux états membres pour définir des politiques publiques et de contrôle de conformité avec les traités européens.

En 2017, la DG Fisma a réalisé des lignes directrices de la Commission sur l'encadrement des marchés fonciers agricoles. 3 états membres sont actuellement en contentieux avec la DG Fisma.

L'acquisition de foncier agricole via la cession de parts de sociétés est un phénomène grandissant dans l'UE. Le principe de libre circulation des capitaux est un principe fondateur des traités européens. Il existe un débat au niveau européen concernant la régulation des cessions de parts de sociétés. Le lobby des propriétaires ruraux ELO est défavorable à un encadrement.

La Commission souhaite disposer de plus d'information sur les cessions de part avant de faire des propositions. Il faut articuler cette problématique avec la Politique Agricole et la lutte contre le blanchiment d'argent.

### **Session 2 (50 minutes)**

→ *Oriol Anson, Directeur Général du Développement Rural de la Catalogne. Loi espaces agricoles*

M.ANSON a présenté la nouvelle loi sur les espaces agricoles en Catalogne. Les espaces agricoles en Catalogne sont soumis à 2 grandes pressions : l'abandon dans l'arrière-pays et l'urbanisation aux alentours de Barcelone et sur la côte. Il est devenu nécessaire de prendre des dispositions afin de protéger les terres agricoles et permettre l'installation d'agriculteurs.

Cette loi permettra de mettre en place un mécanisme qui contribuera à améliorer la mobilisation des terres, en particulier celles qui sont en désuétude ou dans un état non productif, afin de disposer du maximum de surface agricole capables de produire.

→ *Gérard Petre, sur l'agenda rural européen et sur la politique européenne*

M. Peltre est président de Ruralité Environnement Développement. RED est une association internationale animant un réseau d'acteurs du développement rural présents dans 15 pays européens et promouvant les intérêts de la ruralité.

L'espace rural européen concerne 56% de la population européen. Les problèmes des ruraux sont souvent oubliés au profit de politiques plus axées sur des thématiques urbaines.

M. Peltre détaille l'initiative d'agenda rural européen qui vise doter l'UE d'une vraie vision de son espace rural. La dimension foncière s'intègre dans cette démarche. Il est d'ailleurs indispensable que les agriculteurs ne s'isolent pas vis-à-vis des autres ruraux.

### **Débat sur l'évolution de la régulation foncière en Europe (1 heure)**

- *Table ronde avec les participants et avec:*
- *Sonia Callau, Diputació de Barcelona. Parc Rural Montserrat*
- *Volker Bruns, président de la BLG (Allemagne)*
- *Emmanuel Hyst, président de la FNSafer (France)*

Les participants se sont entendus sur la nécessité de réguler le foncier au niveau européen. Mme Callau a insisté sur le choix du modèle alimentaire qui oriente aussi les structures foncières.

## **2.3 Visites sur le terrain dans le Parc Rural Montserrat (13 juin 2019)**

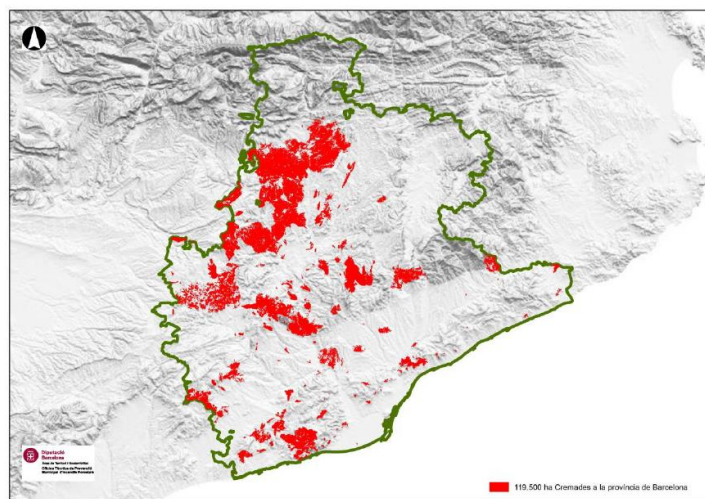
- *Présentation des services agricoles et environnementaux de la Diputació de Barcelona*



La Diputació est l'équivalent d'une province belge. Elle gère la lutte contre les incendies. La Diputació est également en charge du développement rural et de la gestion des parcs naturels et des parcs agraires.

Ces types de parcs ressemblent aux parcs naturels wallons. Ce sont des dispositifs de développement local intercommunal, l'un plus accès nature, l'autre plus agriculture.

L'un des enjeux majeurs en termes de gestion du territoire rural est la lutte contre les incendies de forêts. Dans la carte ci-après les zones en rouge représentent les zones de Diputació de Barcelone touchées par un incendie depuis 1986 (11 000 ha détruits en moyenne par an).





→ *Présentation du Parc Naturel du Montserrat*

C'est un projet visant à la protection des terres agricoles, à la lutte contre l'enrichissement, le développement agricole, à la promotion des produits du terroir sous la marque "Montserrat" ainsi qu'à la protection du patrimoine naturel.

Le projet a été initié en 2005 avec la signature d'une charte de développement. En 2019, la structure de gestion a été créée et 15 communes font partie du parc.

Le parc rural couvre 40 000 ha. Les activités principales y sont l'agriculture (élevage, vin, huile d'olive) et le tourisme. Le parc abrite le site d'exception du Montserrat qui est un paysage naturel et culturel exceptionnel.

Le Parc s'est lancé dans une démarche LEADER de développement rural intégré en essayant de combiner entretien des forêts et parcours, installation de jeunes agriculteurs et promotion des produits locaux.

Pour cela, le Parc a mis en place une banque de terres, soutient une coopérative de fromages et aide à l'installation de jeunes via un système d'espace test. Ces projets font l'objet de la visite de terrain.



Vue du Montserrat



Image satellite du site

### 2.3.1 Visite n°1 – Gestion sylvo-pastorale du maquis



Présentation de la gestion sylvo-pastorale par une technicienne d'un groupement forestier



Piste forestière et ouverture dans le couvert forestier

Dans le cadre du parc rural, de nombreux investissements anti-incendie ont été effectués (pistes forestières, réserves d'eau...). Ce travail d'équipement est accompagné d'une initiative sur la gestion des parcelles forestières. La fragmentation de la propriété est très importante. Les propriétaires sont regroupés en une vingtaine d'associations avec lesquelles le parc travaille.

Un important travail d'ouverture de la forêt a été entrepris pour permettre recréer des parcours pour chèvres et moutons. L'entretien des milieux par l'élevage permet d'améliorer la prévention des incendies, de maintenir la biodiversité et de générer une activité économique.

Le bois récolté lors des travaux est transformé en plaquettes et sert à chauffer une fromagerie (cf. visite 3) et un restaurant situés à proximité.

### 2.3.2 Visite 2 – Espace test agricole

Le concept d'espace test agricole a été développé en France. C'est l'équivalent agricole d'une pépinière d'entreprise où les candidats à l'installation bénéficient, pour une période déterminée, d'un accompagnement, de financements ainsi que de moyens de production (foncier, bâtiments, matériel) pour lancer leur activité.

Dans le cas présent, au niveau foncier, le parc a mis en place un système de banque de terre où se rencontrent demande de terrains et offre de terrain. Sur base des déclarations PAC, une analyse cartographique a permis de déterminer les parcelles sous-exploitées ou en voie d'abandon.

Au niveau du parc, l'espace test est en phase pilote avec une jeune agricultrice qui va se lancer avec un troupeau de 400 moutons. Grâce à l'animation foncière, 400 ha de terrains ont pu être mobilisés ainsi que la maison d'habitation pour ce projet. Au bout de 2 ans; l'agricultrice pourra s'installer officiellement et obtenir les aides européennes à l'installation



Présentation du système de banque de terres par un agent de la Diputacio

### 2.3.3 Visite 2 – Fromagerie Cal Pujolet à Marganell

La fromagerie transforme du lait de vache, de brebis et de chèvre. Le lait est produit localement. Les installations sont chauffées par une chaudière à plaquette dont le bois est issu de l'entretien du maquis (cf. visite 1). La fromagerie possède un point de vente direct et joue sur l'image du Montserrat pour vendre ses produits.



Vue de la fromagerie

### 2.3.4 Conclusion

Ces journées techniques ont permis :

- de constater une évolution des réglementations européennes qui laisse entrevoir de plus grandes possibilités de régulation des marchés fonciers
- de prendre connaissance des initiatives catalanes en matière de foncier (nouvelle loi foncière, banque de terres)
- de prendre connaissance d'initiative de développement rural intégré dans un contexte naturel difficile

La fragmentation du parcellaire agricole et forestier reste toutefois un obstacle important à la mise en places de projets de développement rural et de gestion du territoire.

Des outils du type, droit de préemption et aménagement foncier, apporteraient probablement une plus-value aux projets existants. Ces outils gagneraient à être promus et mis en œuvre.